

**SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

**Réunion du comité syndical du 25 juin 2024**

**Délibération n° 1 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE MORBIHAN HABITAT**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 25 juin 2024 à 9 h 00 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

*Présents : David LAPPARTIENT, Marc BOUTRUCHE, Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.*

*Absent : /*

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment le deuxième alinéa de l'article L. 5721-9 ;

Vu le rapport et le rapport d'activité présenté par Morbihan Habitat pour l'année 2023 ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

de prendre acte de la communication du président concernant le rapport d'activité de Morbihan Habitat pour l'année 2023.

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*

  
**Antoine LAFARGUE**

**SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

**Réunion du comité syndical du 25 juin 2024**

**Délibération n° 2 : COMPTES 2023 DE MORBIHAN HABITAT**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 25 juin 2024 à 9 h 00 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

*Présents : David LAPPARTIENT, Marc BOUTRUCHE, Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.*

*Absent : /*

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment le deuxième alinéa de l'article L. 5721-9 ;

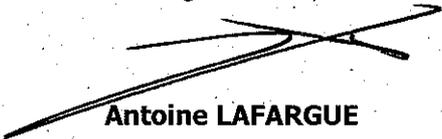
Vu le rapport ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

de prendre acte de la communication du président concernant les comptes de Morbihan Habitat pour l'année 2023.

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*

  
**Antoine LAFARGUE**

**SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

**Réunion du comité syndical du 25 juin 2024**

**Délibération n° 3 : PROJET D'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 25 juin 2024 à 9 h 00 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

*Présents : David LAPPARTIENT, Marc BOUTRUCHE, Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.*

*Absent : /*

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment le deuxième alinéa de l'article L. 5721-9 ;

Vu le rapport ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

de prendre acte de la communication du président concernant l'émission de titres participatifs.

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**  
*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*

  
**Antoine LAFARGUE**

**SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

**Réunion du comité syndical du 25 juin 2024**

**Délibération n° 4 : PLAN STRATEGIQUE DU PATRIMOINE – ETAT D'AVANCEMENT**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 25 juin 2024 à 9 h 00 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

*Présents : David LAPPARTIENT, Marc BOUTRUCHE, Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Fabrice L'OHÉ, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.*

*Absent : /*

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment le deuxième alinéa de l'article L. 5721-9 ;

Vu le rapport ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

de prendre acte de la communication du président concernant l'état d'avancement du plan stratégique du patrimoine de Morbihan Habitat.

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*

  
**Antoine LAFARGUE**

**SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

**Réunion du comité syndical du 25 juin 2024**

**Délibération n° 5 : INSTALLATION DE LA SCIC MORBIHAN ACCESSION**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 25 juin 2024 à 9 h 00 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

*Présents : David LAPPARTIENT, Marc BOUTRUCHE, Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.*

*Absent : /*

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment le deuxième alinéa de l'article L. 5721-9 ;

Vu le rapport ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

de prendre acte de la communication du président concernant la SCIC Morbihan Accession.

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**  
*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*

  
**Antoine LAFARGUE**

**SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

**Réunion du comité syndical du 25 juin 2024**

**Délibération n° 6 : PRISE DE PARTICIPATION DE MORBIHAN HABITAT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE CONSTITUEE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU POURPRIO A ELVEN – POINT D'ETAPE**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 25 juin 2024 à 9 h 00 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

*Présents : David LAPPARTIENT, Marc BOUTRUCHE, Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.*

*Absent : /*

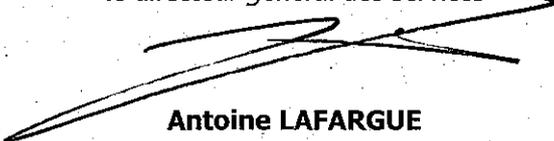
Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment le deuxième alinéa de l'article L. 5721-9 ;

Vu le rapport ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

de prendre acte de la communication du président concernant le point d'étape de l'avancée du projet d'aménagement de la zone du Pourprio à Elven.

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**  
*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*



**Antoine LAFARGUE**

**SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

**Réunion du comité syndical du 25 juin 2024**

**Délibération n° 7 : LOGEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 25 juin 2024 à 9 h 00 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

*Présents : David LAPPARTIENT, Marc BOUTRUCHE, Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.*

*Absent : /*

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment le deuxième alinéa de l'article L. 5721-9 ;

Vu le rapport ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

de prendre acte de la communication du président concernant le logement locatif intermédiaire.

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**  
*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*

  
**Antoine LAFARGUE**